

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 12 octobre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue mercredi, le 12 octobre 2016, à 19h30 à la salle d'activités du Centre Lac-Brome, au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Est aussi présent : le directeur général et assistant-greffier, monsieur Gilbert Arel.

Aucune personne n'assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Burcombe ouvre la séance.

2016-10-350

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Modification : La période de questions est reportée à la fin de la séance.

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ

2. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

2.1 ADMINISTRATION

2.1.1 Ententes, contrats et mandats

2016-10-351

2.1.1.1 AO 2016-20 - Abri pour un parc municipal – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-20 pour la fourniture et l'installation d'un abri pour le parc des Lions;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue dans le cadre de cet

appel d'offres est celle de *Les Agences de l'Est P.V. Inc.* au montant de 62 603,88 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE cette soumission est conforme;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Les Agences de l'Est P.V. Inc.** le contrat AO 2016-20 pour la fourniture et l'installation d'un abri pour le parc des Lions et autorise la dépense de **62 603,88 \$, taxes incluses;**

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds général de Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2016-10-352

2.1.1.2 AO 2016-21 - Asphaltage – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-21 pour l'asphaltage au garage municipal;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes étaient reçues dans les délais prévus par l'appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (Taxes incluses)</i>
Eurovia Qc Construction Inc.	126 029,85 \$
Sintra Inc.	123 626,87 \$
Pavages Maska Inc.	110 220,78 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de *Pavages Maska Inc.* pour un montant de 110 220,78 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Pavages Maska Inc.** le contrat AO 2016-21 pour l'asphaltage au garage municipal et autorise la dépense de **110 220,78 \$, taxes incluses;**

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds général de Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2.1.2 Ressources humaines

2.1.2.1 Coordonnateur des Travaux publics – Embauche

L’item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

2.2 LÉGISLATION - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2016-10-353

2.2.1 Règlement d’emprunt (plans et devis PMMWB) – Adoption

ATTENDU QUE le conseiller Ronald Myles a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 octobre 2016, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement d’emprunt pour réaliser les plans et devis nécessaires aux travaux concernant les infrastructures municipalisés du Parc des maisons mobiles de West-Brome;

ATTENDU QUE ce règlement a été lu lors de la présente séance du Conseil;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE le maire Burcombe a expliqué l’objet du Règlement, ses coûts et son mode de financement, le cas échéant;

ATTENDU l’article 556(2) de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule notamment qu’un règlement d’emprunt dont l’unique objet est l’établissement de plans et de devis ne requiert que l’approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le Règlement 2016-06 (*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour réaliser les plans et devis nécessaires aux travaux concernant les infrastructures municipalisées du Parc des maisons mobiles de West-Brome*).

ADOPTÉ

2.2.2 Règlement d’emprunt (travaux PMMWB) – Adoption

L’item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-10-354

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h38.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Gilbert Arel
Assistant-greffier